

CONSEIL RÉGIONAL D'AUVERGNE

Réunion de la Commission permanente du 10 mai 2004 à Clermont-Ferrand

Étaient présents : 42 Conseillers régionaux,
MM. Alain BUSSIERE, Jean-Michel GUERRE, Claude MALHURET, Jacques MIZOULE, Serge
TEILLOT étant excusés.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET SERVICES - ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

▪ **Prime régionale à l'emploi**

(page 1 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les primes régionales à l'emploi suivantes :

- 66 000 € à la SA RHÔNE ALPES EMBALLAGES à Bas-en-Basset (43)
- 33 000 € à la SA BOBINO PLASTIQUE à Sainte-Sigolène (43)
- 33 000 € à la SA MONDON à Saint-Pal-de-Mons (43)
- 110 000 € à la SAS MOREY PRODUCTION à Rosières (43), sans les réserves énoncées dans le rapport
- 25 300 € à la SARL D.M.B. (DÔME MENUISERIE BÂTIMENT) à Cébazat (63).

▪ **Plan productique régional**

(page 12 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les aides suivantes :

- 18 300 € à la SA ÉTS P. RAIMBAULT à Moulins (03)
- 48 600 € à la SA LAGUELLE à Cosne d'Allier (03)
- 32 000 € à la SARL PHIL'PRINT à Yssingeaux (43)
- 110 000 € à la SAS VIALON EMBALLAGE à Saint-Just-Malmont (43)
- 25 000 € à la SA ÉTS VERDIER à Celles-sur-Durolle (63)
- 13 400 € à la SARL MONTFERRAND MÉCANIQUE à Clermont-Ferrand
- 12 600 € à la SARL FORMES ET COULEURS à Escoutoux (63)
- 11 300 € à l'EURL MENDES MÉCANIQUE GÉNÉRALE à Pont-du-Château (63)
- 20 000 € à la SAS OXYCENTRE à Pont-du-Château (63).

Abstention du Groupe Vert.

▪ **Aide au conseil**
(page 23 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 14 400 € à la SA FD MÉCANIC à Thiers (63), pour financer une étude organisationnelle.

▪ **Aide au recrutement de cadres**
(page 25 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 28 100 € à la SA SERINOX à Thiers (63) pour financer une partie des salaires et charges versés au titre de la 1^{ère} année d'embauche d'un responsable des achats.

▪ **Aide à l'innovation**
(page 27 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 25 000 € à la SA BIOSENS à Saint-Beauzire (63), pour contribuer au financement de son programme d'innovation.

▪ **Commerce et artisanat**
(page 28 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 30 000 € à la CHAMBRE RÉGIONALE DE MÉTIERS D'AUVERGNE, pour contribuer au financement de la 4^{ème} édition du salon régional des métiers d'art et 20 000 € sur justification de dépassement de crédits ; au vu d'un bilan de l'opération, la 1^{ère} commission examinera la possibilité d'accorder une subvention supplémentaire de 20 000 € et proposera à la Commission permanente d'attribuer ce complément ;
- 30 490 € à la CHAMBRE RÉGIONALE DE MÉTIERS D'AUVERGNE, pour contribuer au financement de la participation des entreprises artisanales à des foires et salons ;
- 22 800 € à la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE THIERS, pour contribuer au financement du salon Coutellia 2004.

▪ **Avances remboursables à l'artisanat**
(page 32 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les avances remboursables à l'artisanat suivantes :

- 9 200 € à l'entreprise BARASINSKI à Cérilly (03)
- 19 000 € à l'entreprise BOURNAT à Montluçon (03)
- 10 300 € à l'EUROL LE MAY à Magnet (03)
- 16 300 € à l'entreprise MIALON à Ébreuil (03)
- 20 000 € à la SARL ALBERTINE à Vichy (03)
- 17 600 € à la SARL PRIMO AGENCEMENT à Cérilly (03)
- 5 000 € à l'entreprise SOSNOWSKI à La Celle (03)
- 20 000 € à l'entreprise BOYER à Villedieu (15)
- 20 000 € à la SARL CHAZELON TRAUCHESSEC à Saint-Jacques-des-Blats (15)
- 20 000 € à la boucherie-charcuterie DAUVER à Pleaux (15)
- 20 000 € à la boulangerie pâtisserie DELPUECH à Montsalvy (15)
- 12 200 € à la SARL COMPO FLASH à Aurillac (15)
- 20 000 € à la boulangerie pâtisserie TOURLAND à Aurillac (15)

- 20 000 € à la SARL VERNET AUTOMATISMES à Aurillac (15)
- 9 800 € à la SARL BLANCHARD à Aurec-sur-Loire (43)
- 20 000 € à la SARL BOULANGERIE MOULEYRE à Saint-Germain-Laprade (43)
- 20 000 € à la boulangerie PRADIER à Rosières (43)
- 20 000 € à la SARL MEYGAL CONSTRUCTION à Saint-Julien-Chapteuil (43)
- 6 700 € à l'entreprise ETS SERVANT à Saint-Ilpize (43)
- 4 700 € à la SARL THESSOT à Beauzac (43)
- 14 000 € à la SARL AGIER PATIER à Saint-Beauzire (63)
- 12 200 € à la SARL BELIN à Neuf-Église (63)
- 16 400 € à la SARL LA NÉRINNAISE à Aubière (63)
- 8 700 € à la SARL A2J ISOLATION à Châteaugay (63)
- 12 500 € à la SARL BOUCHERIE GUILLEMIN à Clermont-Ferrand
- 6 000 € à l'entreprise MAIGNOL à Saint-Priest-des-Champs (63)
- 20 000 € à la SARL CCMT à Cournols (63)
- 20 000 € à la SARL ALLO PARE-BRISE à Clermont-Ferrand.

▪ **Action exceptionnelle au développement économique**

(page 63 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder une subvention de 100 000 € à la SA GALLIEN BOIS IMPRÉGÉS à Craponne-sur-Arzon (43), pour participer au financement de son programme d'investissements matériels.

▪ **Dérogations**

(page 65 du rapport)

La Commission permanente décide d'accepter les demandes de prolongation de délai de réalisation et de modification de répartition des effectifs ainsi que la demande de prolongation de délai de validité en ce qui concerne les opérations mentionnées dans le rapport.

TOURISME ET THERMALISME

▪ **Pôles touristiques d'Auvergne, programme touristique de Sivolcania, points forts touristiques et grands sites**

(page 67 du rapport)

- **Pôle touristique du Grand Pays de Salers (15)**

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 13 800 € au SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES QUATRE CANTONS, pour la réalisation des études préalables à l'élaboration d'un dossier de candidature de pôle touristique d'Auvergne et d'accepter que l'opération ait connu un début d'exécution antérieur à la présente décision.

- **Pôle touristique de l'agglomération du bassin d'Aurillac (15)**

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 15 300 € à la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'AURILLAC, pour la réalisation des études préalables à l'élaboration d'un dossier de candidature de pôle touristique d'Auvergne et d'accepter que l'opération ait connu un début d'exécution antérieur à la présente décision.

- Pôle touristique de la Vallée de l'Ance (63)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 14 800 € à la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'ANCE, pour la réalisation des études préalables à l'élaboration d'un dossier de candidature de pôle touristique d'Auvergne et d'accepter que l'opération ait connu un début d'exécution antérieur à la présente décision.

- Pôle touristique Saint-Flour - Garabit (15)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 368 200 €, dont 42 800 € en crédits de fonctionnement, aux maîtres d'ouvrages effectifs du pôle touristique SAINT-FLOUR - GARABIT, pour financer sa 2^{ème} tranche, selon la répartition figurant dans le rapport, et d'accepter que ces opérations aient connu un début d'exécution antérieur à la présente décision.

- Filière touristique : randonnée

(page 79 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 2 800 € à la communauté de communes du PAYS DU MÉZENC (43), pour participer à l'ouverture de sentiers, au balisage et à l'édition du topo-guide Grande Randonnée "Tour Mézenc Gerbier", et d'accepter que l'opération ait reçu un début d'exécution avant la présente décision.

- Hôtels et restaurants

(page 82 du rapport)

- Créations

La Commission permanente décide d'attribuer :

- une subvention de 690 € à la commune de CHANTEUGES (43), pour la mission d'expertise architecturale et de décoration concernant le projet de création d'une Auberge de Pays d'Auvergne à Chanteuges
- une subvention de 690 € à la communauté de communes du PAYS DE PAULHAGUET (43), pour la mission d'expertise architecturale et de décoration concernant le projet de création d'une Auberge de Pays d'Auvergne à Mazeyrat-Aurouze (43)
- une subvention pour travaux de 32 000 € et une avance remboursable de 14 000 € à la SAS "SH RIOM", pour participer à la création de l'hôtel "Axehotel Riom" à Riom (63)
- une subvention de 690 € à la commune d'ÉCHANDELYS (63), pour l'expertise architecturale et de décoration et une subvention de 920 € pour l'expertise-projet concernant le projet de création d'une Auberge de Pays d'Auvergne située à Échandelys.

- Acquisitions

La Commission permanente décide d'attribuer une aide régionale aux fonds propres de 46 000 € et une aide à l'acquisition pour jeunes professionnels de 16 000 € à la SARL "AU CASTELET", pour participer à l'acquisition de l'hôtel-restaurant "Le Castelet" au Mont-Dore (63).

- Modernisations

La Commission permanente décide d'attribuer :

- une subvention pour travaux de 4 500 € à M. STÉPHANE ROUSSEAU, pour participer à la rénovation du restaurant "La Gravière" à Chamalières (63)

- une subvention pour travaux de 32 000 € et une avance remboursable de 23 000 € à la commune de LA CROUZILLE (63), pour participer à la réhabilitation d'un bar-restaurant en Auberge de Pays d'Auvergne
- une subvention de 640 € à la SARL "LA PÉPINIÈRE CHALUT", pour la réalisation d'une mission de conseil en commercialisation concernant l'Auberge des Graves à Saint-Yvoine (63).

- **Aide régionale aux fonds propres**

(page 93 du rapport)

La Commission permanente décide de prendre note du changement de bénéficiaire de l'aide régionale aux fonds propres attribuée le 8 décembre 2003 à MME ET M. ABDELHAK FENJIRO, pour l'acquisition de l'Hôtel de Bordeaux à Clermont-Ferrand, au profit de l'EURL "HOTELIA".

- **Gîtes ruraux et appartements meublés en location saisonnière**

(page 94 du rapport)

La Commission permanente décide d'adopter la programmation présentée dans le rapport, qui conduit à l'attribution de 46 800 € de subventions, contribuant ainsi à la création de 13 gîtes ruraux privés.

AGRICULTURE ET FORÊT

- **Aide aux bâtiments laitiers en zone de montagne**

(page 101 du rapport)

La Commission permanente décide de retenir les demandes d'aide régionale présentées dans le rapport selon les modalités exposées, pour un montant global de subventions de 56 000 € et de considérer que les investissements subventionnés puissent avoir fait l'objet d'un commencement d'exécution avant la présente décision.

- **Production ovine**

(page 104 du rapport)

La Commission permanente décide de répartir un montant global de subventions de 15 430 € entre les différents bénéficiaires indiqués dans le rapport.

- **Production cuniculicole**

(page 108 du rapport)

La Commission permanente décide de retenir les demandes d'aide régionale présentées dans le rapport, pour un montant global de subventions de 10 710 € et d'accepter que les investissements subventionnés puissent avoir fait l'objet d'un début d'exécution avant la présente décision.

▪ **Production avicole**

(page 111 du rapport)

▪ **Aide à la construction de bâtiments avicoles**

La Commission permanente décide :

- d'allouer une subvention de 10 830 € à M. CHARLES-HENRI VARLET à Aurouer (03)
- d'annuler la subvention d'un montant de 10 830 € attribuée à l'EARL DU CHAUMET à Aurouer (03) le 9 septembre 2003
- de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour procéder au paiement de cette aide au vu d'une attestation de réalisation des travaux validée et transmise par l'Association Auvergne Développement Avicole
- de considérer que les investissements concernant ce dossier puissent avoir débuté avant la présente décision.

▪ **Aide à la rénovation de bâtiments standard**

La Commission permanente décide :

- d'allouer les subventions suivantes :
 - 4 060 € à M. JEAN BARICHARD à Villeneuve-sur-Allier (03)
 - 2 270 € à M. JEAN-CLAUDE BESSON à Saulzet (03)
 - 4 990 € à l'EARL DES BUTTYS à Saint-Didier en Donjon (03)
 - 9 270 € au GAEC GENDRE à Chirat l'église (03)
 - 7 130 € à MME SÉVERINE DEMONFAUCON à Saint-Clément de Régnat (63)
 - 2 060 € à M. MARC FAYOL à Montmorin (63)
 - 4 770 € au GAEC DES TROIS ROCHERS à Celles sur Durolle (63)
 - 2 580 € à MME YVETTE GIAT à Aulhat Saint-Privat (63)
- de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour procéder au paiement de ces aides au vu des factures acquittées par les bénéficiaires, transmises par l'Association Auvergne Développement Avicole.

▪ **Qualification des élevages bovins et ovins**

(page 116 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 7 980 € au GAPAC à Deux Chaises (03)
- d'accepter que les visites relatives à la qualification des élevages aient pu avoir lieu avant la présente décision
- de procéder au versement de l'aide régionale sur la base du tableau récapitulatif fourni par l'organisme qualificateur.

▪ **Rapport modificatif**

(page 119 du rapport)

La Commission permanente décide d'accepter les modifications de bénéficiaires et de prolonger la validité de la décision attributive de subvention pour une durée d'un an pour les opérations figurant dans le rapport.

POLITIQUE DE LA JEUNESSE, ÉDUCATION ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR

▪ **Fonctionnement des lycées et lycées professionnels : dotations complémentaires**

(page 123 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder les dotations complémentaires suivantes :

- 1 452 € au lycée *Paul Constans* à Montluçon
- 42 000 € au lycée *Roger Claustres* à Clermont-Ferrand
- 15 000 € au lycée agricole d'Yssingeaux / Le Puy.

▪ **Dotations pour travaux urgents dans les lycées publics et les ÉREA**

(page 125 du rapport)

La Commission permanente décide d'abonder la dotation pour travaux urgents en faveur des établissements suivants :

- 7 100 € au lycée *Claude Favard* à Sainte-Florine
- 28 000 € au lycée *Sidoine Apollinaire* à Clermont-Ferrand
- 14 900 € au lycée *René Descartes* à Cournon d'Auvergne.

▪ **Convention triennale avec l'École Nationale Supérieure de Chimie de Clermont-Ferrand programme 2004**

(page 127 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'arrêter le programme d'équipement 2004 de la convention triennale passée avec l'École Nationale Supérieure de Chimie de Clermont-Ferrand, tel que proposé par le Directeur de cette école
- de prendre en charge les équipements acquis à compter du 23 décembre 2003
- de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour signer l'avenant à la convention avec l'É.N.S.C.C.F. et pour passer tout acte nécessaire à la réalisation de ce programme pour l'année 2004.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE

▪ **Financement d'actions collectives de formation professionnelle continue**

(page 129 du rapport)

La Commission permanente décide :

- pour les formations organisées par le CREPS de Vichy, de reporter de l'année 2004 sur l'année 2005 une partie de la subvention attribuée, soit 788 €, pour prendre en compte le report des actions de formation dont les dates de fin sont fixées à mars 2005
- d'accorder à l'organisme de formation EFCA, pour la formation modulaire "commercial, services aux entreprises et bureautique", un complément de financement de 3 630 € qui correspond à un volume d'heures/stagiaires supplémentaires de 472 heures/stagiaires.

▪ **Fonds d'Intervention Formation jeunes**

(page 131 du rapport)

La Commission permanente décide d'apporter les financements pour des actions de formation présentées dans le rapport pour un montant total de 6 235 €, dont 4 897 € en 2004 et 1 338 € en 2005, sous réserve du vote du budget pour l'année 2005.

▪ **Fonds d'Intervention Formation en faveur des entreprises**

(page 136 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder une aide globale de 30 138 € en 2004 aux entreprises suivantes :

Secteur de l'industrie :

- 7 977 € à la SAS AUVERGNE AÉRONAUTIQUE à Aulnat (63)
- 5 425 € à SEMELEC 63 à Clermont-Ferrand
- 2 620 € à la SA CLÉMONSON INDUSTRIE à Monistrol-sur-Loire (43)
- 11 940 € à la SA NOUAILLAS à Clermont-Ferrand

Secteur du transport :

- 2 176 € à EURO-TRANS CHANET à Clermont-Ferrand

et d'accepter que certaines formations aient pu commencer ou être déjà réalisées avant la présente décision.

DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - POLITIQUE CONTRACTUELLE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - POLITIQUE CONTRACTUELLE ET TIC

▪ **Fonds régional d'aménagement du territoire**

Contrat régional de territoire - convention d'agglomération

(page 145 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 12 300 € à la communauté de communes de LA MONTAGNE THIernoise (63), pour financer l'étude sur le devenir du foyer-logement de La Monnerie - Le Montel

- de prolonger l'arrêté attributif de subvention concernant le SIVOM DÔMES ET COMBRAILLES (63) du 3 avril 2000 jusqu'au 3 avril 2005 et d'accepter que le démarrage de l'opération ayant fait l'objet d'un arrêté attributif de subvention en date du 2 juillet 2001 puisse intervenir jusqu'au 3 avril 2005.

▪ **Petites villes d'Auvergne**

(page 147 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 83 000 € à la commune du MAYET-DE-MONTAGNE (03), pour financer la 1^{ère} phase de construction d'un bassin nautique de loisirs
- 100 000 € à la commune de VOLVIC (63), pour financer la restructuration du centre culturel.

▪ **Mise en valeur des bourgs d'Auvergne**

(page 151 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'accorder une subvention de :
 - 48 000 € à la commune de MARCENAT (15)
 - 11 200 € à la commune de SAINT-GERVAZY (63)
- d'autoriser le démarrage des travaux d'embellissement du bourg de la commune de BREZONS (15) jusqu'au 10 décembre 2004
- de ramener à 22 000 € la subvention de 50 000 € attribuée à la commune de MESSEIX (63) le 19 avril 2004, afin de respecter la règle de 80 % d'aides publiques pour une même opération.

▪ **Revitalisation du patrimoine rural**

(page 154 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 60 000 € à la commune de MURAT (03) pour financer la réhabilitation d'un café-restaurant
- de prolonger la validité de l'arrêté attributif de subvention du 3 avril 2000 relatif à l'aménagement de la Maison du Louvetier à Saurier (63) jusqu'au 31 décembre 2004.

▪ **Contrats villes moyennes d'Auvergne**

(page 156 du rapport)

Rapport retiré.

Abstention du groupe Union pour l'Auvergne.

▪ **Programme AUVERDATA**

(page 162 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les primes régionales Auverdata Entreprises suivantes :

- 1 800 € à l'entreprise REVIRON à Magnet (03)
- 2 000 € à l'entreprise SOFIPEM à Siaugues-Sainte-Marie (43)
- 2 000 € à l'entreprise SOCIÉTÉ FROMAGÈRE DU LIVRADOIS à Fournols (63).

POLITIQUE RÉGIONALE DU LOGEMENT, DE L'HABITAT ET DE LA VILLE

▪ **Habitat rural public**

(page 167 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

▪ **au titre de l'action "Aménagement de logements locatifs"**

- 4 200 € à la commune de NEUILLY-EN-DONJON (03)
- 6 900 € à la commune de SERVILLY (03)
- 33 900 € à la commune de CROS-DE-MONTVERT (15)
- 6 900 € à la commune de MONTAIGUT-LE-BLANC (63)
- 9 000 € à la commune de TOURZEL-RONZIÈRES (63)
- 5 100 € à la commune d'USSON (63).

▪ **au titre de l'action "Logements des nouveaux entrepreneurs ruraux"**

- 20 000 € à la communauté de communes de la VALLÉE DE L'ANCE (63).

▪ **Habitat locatif privé**

(page 171 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

▪ **au titre de l'action "Assistance à la réhabilitation de l'habitat ancien"**

- 20 300 € à la communauté de communes du PAYS DE TRONÇAIS (03)
- 17 600 € à la communauté de communes du CÉZALLIER (15).

▪ **au titre de l'action "Prime régionale contre la vacance des logements"**

- 3 200 € à la communauté de communes en PAYS SAINT-POURCINOIS (03).

▪ **au titre de l'action "Logements locatifs ruraux"**

- 1 940 € à la communauté de communes du PAYS DE LAPALISSE (03)
- 2 850 € à la communauté de communes des SUCS (43).

La Commission permanente décide de modifier l'arrêté du 27 janvier 2003 attribuant une subvention de 2 440 € à la communauté de communes des SUCS pour la réhabilitation d'un logement situé au village de Montjuvin à Lapte, appartenant à M. LUC GARNIER.

▪ **Amélioration et création de logements sociaux**

(page 176 du rapport)

La Commission permanente décide, au titre de l'action "Création de logements sociaux", d'accorder une subvention de 8 000 € à la S.C.I.C. HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS (03), et d'autoriser le démarrage des travaux jusqu'au 3 décembre 2003 pour l'opération de réhabilitation de 32 logements du groupe "Les Landais" (1^{ère} tranche) à Clermont-Ferrand réalisée par la SA D'HLM AUVERGNE HABITAT.

▪ **Maintien à domicile des personnes âgées**

(page 178 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 1 400 € à la commune de VALS-PRÈS-LE-PUY (43) au titre de l'action "Aides à domicile".

ENVIRONNEMENT, TRANSPORTS, VOIES DE COMMUNICATION ET ÉNERGIES

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIES

▪ **Plan soleil**

(page 181 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer un total de subventions de 13 800 € destinées à financer les projets des particuliers mentionnés dans le rapport
- d'attribuer une subvention de 13 150 € à l'office HLM DE COMMENTRY
- d'annuler les décisions de la Commission permanente du 27 octobre 2003 attribuant une subvention de 1 000 € à la SCI LOUS PATURAUX et du 1^{er} mars 2004 attribuant une subvention de 1 600 € à la SCI AMSO
- d'attribuer les subventions suivantes :
 - 1 000 € à la SCI LOUS PATURAUX
 - 1 600 € à la SCI AMSO.

▪ **Développement de la qualité environnementale dans les bâtiments**

(page 184 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association HABIS pour l'organisation des deuxièmes rencontres de la construction saine.

▪ **Sensibilisation à l'environnement**

(page 186 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 5 000 € au CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT, pour l'installation d'un espace "Arts et nature".

▪ **Avis de la Région d'Auvergne sur des procédures à vocation environnementale**

(page 188 du rapport)

La Commission permanente décide de donner un avis favorable au périmètre du projet de SAGE CHER AMONT, tel que proposé au sein du dossier de consultation.

COMMUNICATIONS ET TRANSPORTS

▪ **Liaisons d'intérêt régional - programme 2004 de la Haute-Loire**

(page 213 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 1 794 000 € au DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE, pour la réalisation de son programme 2004 concernant les liaisons d'intérêt régional, repris dans le rapport.

CULTURE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

▪ **Patrimoine muséographique**

(page 215 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder à la commune de RETOURNAC (43) les subventions suivantes :

- 60 000 € pour la réalisation des études architecturales du Musée des Manufactures de Dentelles
- 20 000 € pour le financement des actions relatives à l'étude et au traitement de la collection du Musée des Manufactures de Dentelles
- 5 000 € pour le financement des actions de conservation préventive des fonds de cartons piqués du Musée des Manufactures de Dentelles
- 6 000 € pour la réalisation d'une exposition tactile itinérante.

▪ **Équipement mobilier des bibliothèques**

(page 220 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 6 660 € à la commune de GANNAT (03), pour l'acquisition de mobilier destiné à la bibliothèque municipale
- 2 390 € à la commune de VARENNES-SUR-TÊCHE (03), pour l'acquisition de mobilier destiné à la bibliothèque municipale
- 1 650 € à la commune de DÉSSERTINES (03), pour l'acquisition de mobilier et de matériel informatique destinés à la bibliothèque municipale
- 12 000 € à la commune de SAINT PAL DE MONS (43), pour l'acquisition de mobilier destiné à la bibliothèque municipale.

▪ **Développement musical**

(page 222 du rapport)

La Commission permanente décide d'allouer les subventions suivantes :

- 800 € au CENTRE D'ENSEIGNEMENT MUSICAL INTERCOMMUNAL DE SAINT-FLOUR (15), pour l'organisation d'un concours national de musique
- 1 600 € à l'association HP 905, pour l'organisation d'une saison de concerts et d'animations à Saint-Amant-Roche-Savine (63).

▪ **Animation culturelle**
(page 224 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder les subventions suivantes :

- 2 500 € à la ville du PUY-EN-VELAY (43), pour le financement de sa saison culturelle pour l'année 2004
- 15 000 € à la ville du PUY-EN-VELAY (43), pour l'organisation d'une exposition consacrée à Pierre Julien au musée Crozatier
- 1 500 € à l'association ESCAPADE, pour l'organisation de la 6^{ème} édition du festival des cinémas et musiques de territoire "Aubrac-Aucoeur"
- 5 000 € de subventions pour la réalisation d'une exposition et d'une publication consacrées au peintre Édouard Onslow, soit 3 000 € à la commune de SAINT-FLOUR (15) et 2 000 € à la commune de BLESLE (43).

▪ **Aides exceptionnelles**
(page 227 du rapport)

La Commission permanente décide d'allouer les subventions suivantes :

- 800 € à l'association RÊVES PUY-DE-DÔME - AUVERGNE, pour l'organisation de manifestations
- 1 500 € à l'association LA SANTÉ PAR CŒUR (63), pour l'organisation de la manifestation "La santé par cœur".

SPORT ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

▪ **Aide aux manifestations de grande envergure : sport**
(page 229 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 800 € au COMITÉ FSCT 63 pour l'organisation de la 30^{ème} édition de la course de la Saint-Jean - Montée du Puy-de-Dôme
- 1 500 € au MOTO CLUB DE MESSEIX (63), pour l'organisation de la 1^{ère} manche du Championnat de France de motocross country, et d'accepter que cette manifestation ait eu lieu avant la présente décision (*Vote contre du Groupe Vert*)
- 4 000 € à l'ASSOCIATION SPORTIVE KARTING DE VARENNES-SUR-ALLIER (03), pour l'organisation du Championnat d'Europe de karting (*Vote contre du Groupe Vert*).

Le Président du Conseil régional d'Auvergne :


Pierre-Joël BONTÉ